

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-12-16-71 | Centre Normandie Lorraine - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10

Nombre de pouvoir : 4

Nombre d'excusés : 3

Convoqué le 11 déc. 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Alain Goussault donne pouvoir à Madame Annie Geslin, Madame Danielle Boulais donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Madame Michèle Henry donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Catherine Olivier, Madame Laëtitia Le Bechec.

Vu :

- L'article L.115-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif à la lutte contre la pauvreté et les exclusions,
- Les articles L123-5 et R123-2 du Code de l'action sociale et des familles, relatifs aux missions du CCAS,
- La délibération du 14 décembre 2021 portant sur le montant des subventions accordées aux associations et établissement accueillant des personnes en situation de handicap recevant des stéphanaïs,
- Le rapport présenté,

Considérant :

- Les activités menées par le Centre Normandie Lorraine dans la transcription de documents en braille pour les personnes malvoyantes et non-voyantes,
- L'accompagnement de 12 stéphanaïs en 2024, dont 10 enfants et 2 jeunes adultes,

Le Conseil d'administration décide :

- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 320 € au Centre Normandie Lorraine,
- De verser cette somme sur le compte de l'association,
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget du CCAS prévue à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 18/12/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20251216-2025-12-16-71-DE

Publié ou notifié : 07 JAN. 2026



Le secrétaire de séance